



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 1 / 12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Sotin 300 Nettoyant pour chambre de combustion

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit d'épuration

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SOTIN GmbH & Co.KG
Industriestraße 6
55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE
Téléphone 0671-8 94 89-0
Téléfax 0671-8 94 89 25
Site internet www.sotin.de
E-mail info@sotin.de

Secteur informatif

Informations techniques info@sotin.de

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société 0671-8 94 89-0 Lu-Ve 7:30 - 18:00

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Corr. 1A: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon les directives de GHS/CLP.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Hydroxyde de sodium
Métasilicate de disodium

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:
< 5% phosphonates
< 5% agents de surface non ioniques
< 5% agents de surface anioniques



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 2 / 12

2.3 Autres dangers

Autres dangers aucun

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - <5	Étasulfate de sodium
	CAS: 126-92-1, EINECS/ELINCS: 204-812-8, Reg-No.: 01-2119971586-23-XXXX
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318
2 - <5	Hydroxyde de sodium
	CAS: 1310-73-2, EINECS/ELINCS: 215-185-5, EU-INDEX: 011-002-00-6, Reg-No.: 01-2119457892-27-XXXX
	GHS/CLP: Skin Corr. 1A: H314 - Met. Corr. 1: H290 - Eye Dam. 1: H318
1 - <5	Métasilicate de disodium
	CAS: 6834-92-0, EINECS/ELINCS: 229-912-9, EU-INDEX: 014-010-00-8
	GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - STOT SE 3: H335 - Met. Corr. 1: H290 - Eye Dam. 1: H318
1 - < 2,5	Alcool éthoxylée C12-14
	CAS: 68439-50-9, EINECS/ELINCS: 500-213-3, Reg-No.: 01-2119487984-16-XXXX
	GHS/CLP: Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 3: H412
1 - <3	Amides, coco alkyl, N-(hydroxyethyl), ethoxylated
	CAS: 68425-44-5, EINECS/ELINCS: 500-211-2
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements immédiatement.
Après inhalation	Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'oeil non contaminé. Assurer un traitement médical.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Tous les agents d'extinction sont appropriés. Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.
Agent d'extinction non approprié	aucun



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 3 / 12

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Vapeurs/gaz irritants.
Oxyde d'azote (NOx), oxyde de carbone (CO).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).
Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Veiller à une bonne aspiration sur l'environnement de transformation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des acides et des agents oxydants.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 4 / 12

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Hydroxyde de sodium
CAS: 1310-73-2, EINECS/ELINCS: 215-185-5, EU-INDEX: 011-002-00-6, Reg-No.: 01-2119457892-27-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 2 mg/m ³ , FT: 20

DNEL

Substance
Étasulfate de sodium, CAS: 126-92-1
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 285 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 4060 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 2440 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 24 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 85 mg/m ³ .
Hydroxyde de sodium, CAS: 1310-73-2
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 1 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 1 mg/m ³ .
Alcool éthoxylée C12-14, CAS: 68439-50-9
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 2080 mg/kg bw/d.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 294 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 87 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 25 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 1250 mg/kg bw/d.

PNEC

Substance
Étasulfate de sodium, CAS: 126-92-1
soildu sol, 0,22 mg/kg dw.
sédiment (Eau de mer), 0,15 mg/kg dw.
sédiment (eau douce), 1,5 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1,5 mg/l.
Eau de mer, 0,01357 mg/l.
Eau douce, 0,1357 mg/l.
Alcool éthoxylée C12-14, CAS: 68439-50-9
soildu sol, 1 mg/kg dw.
sédiment (Eau de mer), 31 mg/kg dw.
sédiment (eau douce), 31 mg/kg dw.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10000 mg/l.
Eau de mer, 0,0437 mg/l.
Eau douce, 0,0437 mg/l.



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 5 / 12

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Prévoir une aspiration. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001) Protection du visage.
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,7 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). En cas de contact par projection > 0,7 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection résistant aux bases.
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Ne pas inhaler les aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Filtre à combinaison multiple ABEK. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Pas d'information disponible.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	vert limpide
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	13,0
Valeur du pH [1%]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non déterminé
Limite supérieure d'explosion	non déterminé
Propriétés comburantes	non déterminé
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	1,08
Densité de versement [kg/m³]	non déterminé
Solubilité dans l'eau	complètement miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 6 / 12

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir le SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts.
Corrosif pour les métaux.
Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Acides
Agent d'oxydation
Différents métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 7 / 12

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance
Métasilicate de disodium, CAS: 6834-92-0
LD50, oral, Rat: 600-2100 mg/kg (IUCLID).
Étasulfate de sodium, CAS: 126-92-1
LD50, dermique, Rat: >2000 mg/kg.
LD50, oral, Rat: >2000 mg/kg.
Hydroxyde de sodium, CAS: 1310-73-2
LD50, oral, Rat: 2000 mg/kg (Lit.).
LD50, dermique, Lapin: 1350 mg/kg (IUCLID).
Alcool éthoxylée C12-14, CAS: 68439-50-9
LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/kg.
LD50, oral, Rat: > 2000 mg/kg.
LC50, inhalatoire (brouillard), Rat: > 1,6 mg/l/4h.
Amides, coco alkyl, N-(hydroxyethyl), ethoxylated, CAS: 68425-44-5
LD50, oral, Rat: > 2000 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Risque de lésion oculaire grave.
Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Le produit provoque des brûlures.
Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 8 / 12

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Métasilicate de disodium, CAS: 6834-92-0
LC50, (96h), Brachidanio rerio: 210 mg/l (IUCLID).
EC50, (96h), Daphnia magna: 216 mg/l (IUCLID).
Étasulfate de sodium, CAS: 126-92-1
LC50, (96h), Danio rerio: >100 mg/l.
EC50, (3h), Boues activées: >100 mg/l.
EC50, (72h), Desmodesmus subspicatus: >100 mg/l.
EC5, (48h), Daphnia magna: >100 mg/l.
Hydroxyde de sodium, CAS: 1310-73-2
LC50, (96h), poisson: 35 - 189 mg/l.
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 45,4 mg/l (IUCLID)(50%).
EC50, (24h), Daphnia magna: 76 mg/l (50%).
Alcool éthyloxy C12-14, CAS: 68439-50-9
LC50, (96h), Brachidanio rerio: 0,88 mg/l.
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 0,41 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: 0,26 mg/l (OECD 202).
Amides, coco alkyl, N-(hydroxyethyl), ethoxylated, CAS: 68425-44-5
EC10, Pseudomonas putida: > 100 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Biodégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 9 / 12

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

060204*
070601*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 3266

Transport fluvial (ADN) 3266

Transport maritime selon IMDG 3266

Transport aérien selon IATA 3266







SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 10 / 12

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, NSA (Hydroxyde de sodium, Méta-silicate de disodium)
- Code de classification	C5
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	1 I
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (E)
Transport fluvial (ADN)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, NSA (Hydroxyde de sodium, Méta-silicate de disodium)
- Code de classification	C5
- Etiquettes de danger	
Transport maritime selon IMDG	Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium hydroxide, disodium metasilicate, solution)
- EMS	F-A, S-B
- Etiquettes de danger	
- IMDG LQ	1 I
Transport aérien selon IATA	Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium hydroxide, disodium metasilicate, solution)
- Etiquettes de danger	

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	8
Transport fluvial (ADN)	8
Transport maritime selon IMDG	8
Transport aérien selon IATA	8

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	II
Transport fluvial (ADN)	II
Transport maritime selon IMDG	II
Transport aérien selon IATA	II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	non
Transport fluvial (ADN)	non
Transport maritime selon IMDG	non
Transport aérien selon IATA	non



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 11 / 12

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2016)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (1999/13/CE)	0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.



SOTIN GmbH & Co.KG
55543 Bad Kreuznach

Date d'émission 16.03.2016, Révision 16.03.2016

Version 02. Remplacé la version : 01

Page 12 / 12

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community [Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

16.3 Autres informations

Tarif douanier:

non déterminé

Méthode de classification

Skin Corr. 1A: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)
Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 16 ajouté: EXAMEN GÉNÉRAL [CLP; REACH-(UE) 2015/830]

Copyright: Chemiebüro®